AR Prefecture
043-200073401-20220407-2022045-DE
Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

NO 2022.045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 31/03/2022

Membres en exercice : 43 présents :28 Votants :31 Abstentions : contre Pour : 31

SEANCE du 07 avril 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 07 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : : Aymeric Roudil, Emmanuel Palhier, Christian Chorliet, Alexandre Aubry, Joël Devidal, Hervé Romieu, Pierre Bresselle, , Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Elisabeth Loucao, Michel Ribes, Chantal Guénard, Laurent Gentes, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, Philippe Delabre, André Defay, François Cabanes, Martine Sivet, Marie-Christine Veysset, André Ferret, Daniel Behar, Jean-Pierre Allary, Raymond Abrial, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin.

Procuration de Christine Miramand à Raymond Abrial , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset, .

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : création d'un comité social territorial.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.251-5et L.251-6,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents dont dotés d'un Comité Social Territorial. En-deça de ce seuil, les collectivités territoriales et EPCI relèvent du ressort du Comité Social Territorial placé auprès du centre de gestion.

Monsieur le Président précise qu'au 1er janvier 2022 les effectifs de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les article 4 et 31 du décret n)2021-571 du 10 mai 2021 précité est de : 66 agents.

En conséquence le conseil communautaire décide la création d'un Comité Social Territorial dont la mise en place se fera après les élections professionnelles prévues le 08 décembre 2022.

Le Président, Jean-Marc Fargier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *